

Dossier

L'accès aux soins sur notre territoire



Bénévoles lors du nettoyage de printemps en mars

© PLU : Avancée
des travaux

© Comptes
administratifs 2023

© 80^{ème} anniversaire de l'embuscade de
Samonod et de l'incendie de Saint-Maurice

Samedi 1^{er} juin 2024

**Fête
des voisins**

**Salle des fêtes de
Charancin**

INFOS PRATIQUES

Mairie Principale - Tél. : 04 79 87 33 57

1 place de la Mairie - Belmont - 01260 Valromey-sur-Séran

Courriel : mairie@valromey-sur-seran.fr

Site internet : www.valromeysurseran.fr

Horaires d'ouverture : **Lundi :** 9h - 12h et 13h - 18h30

Mardi : 9h - 12h / **Jeudi :** 9h - 13h / **Vendredi :** 9 h - 12h

Mairies déléguées : Permanences ou rendez-vous

Lompnieu et Vieu : Jeudi 9h - 12h / **Sutrieu :** Lundi 9h - 12h

Contacts d'urgence :

- ▶ **Pompiers :** 18 ou 112
- ▶ **SAMU :** 15
- ▶ **Maison France Services :** 04 57 29 81 50
- ▶ **Gendarmerie :** 17
- ▶ **Centre antipoison :** 04 72 11 69 11
- ▶ **Allô enfance en danger :** 119
- ▶ **Violences conjugales :** 3919

**Élections
européennes**



9 juin 2024

Dimanche 9 juin 2024

Les bureaux de vote sont maintenus dans les mairies déléguées. Merci de vous présenter dans le bureau de votre commune déléguée de résidence, sous réserve d'être inscrit sur les listes électorales. Les bureaux seront ouverts de 8 h 00 à 18 h 00.

Pour le bon déroulement du scrutin, nous recherchons des assesseurs volontaires pour tenir une permanence de quelques heures au côté des élus.

Merci de bien vouloir vous faire connaître à la mairie auprès de Sonia, au **04.79.87.33.57** avant le 30 mai. Par avance merci.

Horaires autorisés pour travaux de bricolage

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore sont autorisés exclusivement sur les horaires suivants :

- **les jours ouvrables :** de 8 h à 12 h et de 14 h à 19 h30 ;
- **les samedis** de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h ;
- **les dimanches et jours fériés :** de 10 h à 12 h.

Nous comptons sur votre compréhension et votre civisme pour le bien-être de tous.

Signalez les nids de frelons

SIGNALE TON FRELON

Vous suspectez la présence d'individus ou d'un nid de Frelons Asiatiques ?

Prenez une photo et signalez votre suspicion sur le site : www.frelonsasiatiques.fr

FRELON ASIATIQUE NID PRIMAIRE NID SECONDAIRE

GDS
Avezig
Eure-Arpes

Le référent pour notre commune est :

BERNARD GOUGEON
07 71 35 07 81



Pourquoi pas... un peu d'argent de poche !

Tu as 16 ou 17 ans ? Rejoins nos équipes municipales pour accomplir des missions techniques ou administratives en échange d'une rémunération !

Tous les jeunes de 16 et 17 ans habitant sur la commune sont concernés. Des missions te seront confiées en échange d'une indemnisation de 15 euros par mission de 3 heures. Engagement sur juillet ou août pour une semaine (soit 5 missions).

Dossiers disponibles au secrétariat de mairie pour retour avant le 15 juin 2024.



Edito

Pauline GODET
Maire de Valromey-sur-Séran



Chères Valsérantines, Chers Valsérantins,

Dans nos communes, le premier trimestre est synonyme de période budgétaire. Les comptes administratifs et de gestion 2023 ainsi que le budget prévisionnel 2024 ont été votés le 8 avril dernier. L'exercice 2023, tous budgets confondus, est clos avec un excédent de 2 299 000 € en fonctionnement et 197 700 € en investissement. La capacité d'autofinancement nette de la commune (différence entre les produits réels et les charges réelles de fonctionnement) est de 242 000 €. C'est, en d'autres termes, la part des investissements que la commune peut financer grâce aux excédents générés. Ce résultat positif reflète une situation financière saine.

Ainsi, j'ai le plaisir de vous confirmer que, cette année encore, la fiscalité communale ne sera pas augmentée.

Les principaux investissements de cet exercice 2024 seront consacrés à la rénovation de la mairie de Sutrieu pour 315 000 € HT estimés (hors subventions à déduire), la réfection de la toiture de Charancin pour 35 000 € HT et la reprise de la place de l'église de Lompnieu (devis en cours). Les travaux annuels d'entretien des voiries et du petit patrimoine ainsi que le déploiement de la défense extérieure contre l'incendie sont aussi budgétés pour 150 000 € environ.

Par ailleurs, une étude menée dans le cadre de la mission conseil des architectes est en cours pour le réaménagement des abords et du parking de la mairie déléguée de Chongnes. Nous espérons pouvoir déposer des demandes de financement d'ici le 15 juin pour des travaux en 2025.

Les documents budgétaires sont consultables en mairie et les actualités communales sur les projets en cours régulièrement portées à votre connaissance via les bulletins municipaux trimestriels.

Les journées estivales arrivent avec leurs lots de bons moments : une nature resplendissante et des villages animés par de nombreuses manifestations. Nous devons cependant garder à l'esprit les bons gestes et les bonnes pratiques, respect des heures autorisées pour les travaux bruyants, dans un souci de bon voisinage et de bien vivre ensemble. Mais aussi interdiction de l'écobuage et entretien des espaces verts pour éviter les départs de feux, économie de l'eau pour préserver la ressource, élimination de l'eau stagnante pour lutter contre la reproduction du moustique tigre ou autres nuisibles afin de se prémunir des crises qui arrivent avec l'été. Même si le changement de certains comportements ou pratiques peut sembler contraignant ou en contradiction avec nos habitudes rurales, tous participent, à leur échelle, à la préservation de notre environnement et à la limitation des conséquences du dérèglement climatique. Nous ne doutons pas de votre compréhension et comptons sur votre implication.

Et pour poursuivre avec un autre sujet citoyen, le 9 juin prochain auront lieu les élections européennes. Partout en Europe, nous sommes appelés à voter. Dans un monde de plus en plus complexe, instable et interconnecté, l'Union Européenne doit répondre à de nombreux défis. Il est donc essentiel d'aller voter, pour que chacun s'exprime sur le cap souhaité et choisisse les femmes ou les hommes qui prendront les décisions importantes pour notre quotidien.

Enfin, ce mois de juin sera aussi un mois anniversaire pour commémorer la Résistance dans le Valromey. Pour ce 80ème anniversaire, de nombreux temps forts sont prévus sur notre territoire, le 8 mai bien évidemment, au monument de la Lébe, mais également une journée de mémoire à Artemare le 15 juin prochain, avec un programme que vous découvrirez dans l'agenda.

Je vous rappelle ma disponibilité et de celle de mon équipe pour répondre à vos questions ou partager sur les sujets communaux. Ils sont nombreux, souvent complexes mais tellement riches !

Bien à vous.



Accueillez un enfant avec le Secours Populaire

Pour la troisième année, nous vous proposons d'accueillir chez vous pendant une semaine un enfant qui n'a pas la chance de partir en vacances.

Pour transformer cette riche expérience individuelle en une aventure collective, la commission sociale organise un programme d'activités gratuites pour les enfants et les familles volontaires.

► **Période retenue : du 10 au 17 juillet** (modulable selon la disponibilité des familles)

► Merci de vous faire connaître **avant le 24 mai** :

mairie@valromey-sur-seran.fr

ou Pauline Godet **06.70.12.70.79**

► Une réunion avec les responsables du Secours Populaire et des familles ayant accueilli un enfant l'année dernière sera organisée début juin.

Conférence santé : informer sur les nouveaux dispositifs existants

Le 6 avril, s'est tenue la conférence proposée par la municipalité de Valromey-sur-Séran consacrée à l'accès aux professionnels de santé : médecins généralistes et spécialistes ou autres spécialités non médicales telles qu'infirmiers-ères, kinésithérapeutes, auxiliaires de vie... Une quarantaine de personnes ont assisté à cette conférence.

Celle-ci est née du constat que beaucoup d'entre nous sont confrontés à la difficulté de se faire admettre comme patients auprès d'un médecin généraliste ou d'obtenir un rendez-vous chez un spécialiste.

L'enquête réalisée avant la conférence a fait ressortir ces points de manière unanime.

Des professionnels de santé sont intervenus pour la préparation et les exposés : le Docteur **Philippe Marissal**, président de la Communauté professionnelle de territoire de santé (CPTS), et Madame **Cécile Perron**, directrice opérationnelle de cet organisme, pour la présentation de données sur la démographie des personnels médicaux et non médicaux sur le territoire, les missions de la CPTS et sa contribution à l'orientation des patients pour les demandes de soins, le rôle de conseil du pharmacien et les nouvelles compétences de certains professionnels.

Madame **Marie Joséphe Thiercelet**, infirmière en cabinet libéral a expliqué son rôle de relais avec le médecin traitant pour orienter les patients qu'elle prend en charge et les nouvelles compétences infirmières telles que les vaccinations.

La conférence s'est achevée autour d'une discussion sur les différentes formations aux gestes qui sauvent.

Les échanges se sont terminés autour du verre de l'amitié.



Quelques conseils à retenir :

- ▶ La Communauté professionnelle de territoire de santé a mis en place, avec le concours des médecins du territoire, un système de plages horaires réservées à des consultations non programmées, effectuées par des médecins généralistes. Il est donc conseillé de faire appel au service de la CPTS en composant le **06 59 74 32 82** pour essayer de bénéficier d'une de ces plages de consultation.
- ▶ Pendant la nuit (de 20 h 00 à 8 h 00) ou le week-end, si vous avez un problème de santé qui ne peut pas attendre l'ouverture habituelle des cabinets médicaux : ne vous déplacez pas aux urgences mais appelez le 15 (ou le 114 pour les personnes sourdes ou malentendantes). Un médecin régulateur vous donnera les conseils médicaux nécessaires et pourra vous orienter vers le médecin de garde de votre région. Si la situation l'exige, il pourra mobiliser une équipe d'intervention adaptée ou vous orientera vers un service d'urgences. Parfois, compte tenu du nombre d'appels simultanés à traiter, le temps d'attente peut être long : ne coupez pas !
- ▶ En cas de difficulté à trouver un moyen de transport pour vous rendre à la consultation, vous pouvez faire appel au service de transport à la demande (voir encart page suivante).
- ▶ Si vous appelez le 15, il est important de bien préciser l'adresse du patient (N° et nom exact de la rue, la commune et le hameau). Il faut savoir que, suite à la création de la commune de Valromey-sur-Séran, la carte et la dénomination des rues ont été actualisées et transmises aux services compétents pour éviter les confusions de rues de même nom.
- ▶ Le 15 ou le 18 ? On appelle le 15 pour une question à caractère médical et le 18 pour un incendie, un accident...
Précision : appeler le 18 n'obligera pas à rappeler ensuite le 15, car les deux services sont interconnectés, l'appel à caractère médical sera donc immédiatement redirigé vers la plateforme du 15.
- ▶ Compte tenu de l'intérêt porté à la formation aux gestes qui sauvent et à l'utilisation des défibrillateurs installés dans les communes, le conseil municipal définira les conditions d'organisation de formations ouvertes aux habitants de la commune, avec appel à inscription.
- ▶ Voici le nom d'applications ou sites d'information utiles sur les gestes qui sauvent : Staying alive, ou SAUV life ou appli qui sauve (Croix Rouge).

CPTS : un partenaire santé pour tous



- ✓ Des difficultés à obtenir un rendez-vous avec votre médecin traitant ?
- ✓ Vous n'avez pas de médecin traitant ?
- ✓ Vous ne savez pas vers quel professionnel de santé vous tourner ?

La CPTS* Bugey Sud assure une permanence téléphonique du lundi au jeudi de 13h à 18h et le vendredi de 10h à 13h, pour vous aider à trouver un rdv avec un professionnel de santé sur le territoire Bugey Sud dans les meilleurs délais en cohérence avec vos besoins.

☎ 06.59.74.32.82



Évolution du transport à la demande (TAD)

Les conditions d'accès au service de TAD ont évolué pour profiter à un public encore plus nombreux. Nouveau : l'âge des bénéficiaires est abaissé à 75 ans et le service est désormais ouvert aux jeunes de 15 à 18 ans !

► Le service est ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 18h 00

Les réservations doivent se faire au plus tard la veille avant 12h 00. S'inscrire auprès de la communauté de communes Bugey-Sud par un formulaire spécifique disponible sur le site internet.

► Réserver un trajet grâce à la plateforme :
Allo Région au 04 8000 7000



Maison France Services



Pour simplifier la relation des usagers aux différents services publics et pallier les difficultés rencontrées face à l'accès au numérique, la communauté de communes Bugey-Sud a ouvert des Maisons France Service.

Vous pouvez ainsi être accompagnés ou orientés pour vos démarches administratives : déclarations de revenus, remboursements de soins, préparation à la retraite, demandes d'aides sociales... Des réponses concrètes et individualisées vous seront apportées par des professionnels formés.

9 opérateurs dont Caisse d'allocations familiales, finances publiques, assurance, maladie, assurance retraite, point justice...

► **Maison France Services à Belley** ouverte aux horaires suivants :

- Lundi de 10 h 00 à 13 h 00
- Mardi et jeudi de 14 h 00 à 17 h 00
- Mercredi de 9 h 00 à 12 h 00 et 14 h 00 à 17 h 00
- Vendredi de 11 h 00 à 14 h 00

► **Des permanences à Champagne-en-Valromey** le jeudi matin de 9 h 00 à 12 h 00

► **Prochainement** (juin 2024) ouverture d'autres permanences à **Virieu-le-Grand et Culoz**

► **Contact : 04.57.29.81.50**

Qu'est-ce que le CLIC ?

Le Centre Local d'Information et de Coordination s'adresse aux personnes âgées ainsi qu'à leur entourage, et plus largement à toute personne impliquée dans la perte d'autonomie des seniors : solution d'accueil et d'hébergement, aide aux aidants, démarches administratives...

L'accueil, l'information et les conseils proposés par les CLIC sont personnalisés, gratuits et confidentiels.

► **Accueil gratuit sur rendez-vous :**
06 89 57 27 50 ou maud.hernandez@ain.fr

Un lieu d'écoute :

Un lieu d'écoute gratuit, ouvert à tous : enfants, adolescents, adultes en situation d'exclusion, de précarité sociale, de souffrance psychologique...

► **Une psychologue professionnelle reçoit sur RDV à Belley au 06.08.21.12.57**

OPAH : aides pour le maintien à domicile

Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) est en cours sur le territoire de la CCBS. Elle permet aux propriétaires d'obtenir des aides financières pour la réhabilitation ou l'amélioration des conditions de vie dans les logements. Le maintien à domicile des personnes en situation de handicap et des personnes âgées en est un volet : installation de douche en remplacement d'une baignoire, barres d'appui, volets roulants...

► **Un numéro unique : 04.79.42.33.36**

Les délibérations du Conseil municipal

Voici un compte rendu succinct des délibérations principales prises en réunion de conseil municipal. Les comptes rendus complets sont disponibles en mairie, sur notre site internet et sur les tableaux d'affichage.

► Séance du 15 janvier 2024

• **Nouvelle convention avec le service ADS (Administration Droit des Sols)** : Le service ADS de la CCBS réalise l'instruction des autorisations d'urbanisme sous forme de prestation de services pour 32 communes adhérentes.

Afin d'actualiser certaines modalités de fonctionnement du service, il convient de mettre à jour la convention existante. La mission nouvelle de police de l'urbanisme sera proposée aux communes pour faciliter la régularisation de constructions réalisées sans autorisation préalable ou encore pour récolement des travaux. Vote à l'unanimité.

• **Lutte contre le frelon asiatique : subvention au GDS (Groupement de Défense Sanitaire) pour l'achat de pièges** :

Une demande d'aide a été formulée auprès des maires de la CCBS par le GDS 01 (Groupement de Défense Sanitaire de l'Ain) face à la progression importante du frelon asiatique. Il s'agit de nommer des référents « frelon asiatique » qui seront en charge, en collaboration avec le délégué local du GDS 01, de la mise en place et du suivi d'une campagne de piégeage. Il est proposé de verser une subvention équivalente au montant de l'achat des pièges. Vote à l'unanimité.

► Séance du 4 mars 2024

• **Débat complémentaire sur le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) dans le cadre de la procédure de PLU en cours d'élaboration** : Les travaux de PLU se finalisent et il convient de modifier le PADD déjà débattu en octobre dernier. Le projet de zone d'activité prévue à Pont n'est pas compatible avec le SCOT, il doit donc être retiré du PADD. D'autres corrections mineures ou reformulations sont apportées en séance lors du débat.

• **Modification et compléments des tarifs de location des salles communales et gîte de Charancin** : Il convient de m'actualiser la délibération du 31 janvier 2022 fixant les tarifs de location des salles communales. La salle de réunion de l'espace coworking est proposée à la location pour 50 € par jour. Le vidéoprojecteur et les mange debout sont proposés en location à la salle polyvalente de Belmont pour 50 €. Les tarifs de nuitées du gîte de Charancin en lien avec la location de la salle communale sont revus pour être cohérents avec ceux proposés sur le site de Gîtes de France. Vote à l'unanimité

• **Acquisition du lot n° 2 du lotissement Pré Perret à Sutrieu** : Demande d'acquisition par M. Hemery du lot N°2 à 32 € le m², soit 47 584 € pour 1 487 m². Vote à l'unanimité.

• **Mise à jour de la numérotation des rues au lotissement Pré Perret et aux Mélines** : En continuité des nouvelles dénominations données à certaines voiries, il convient de changer la numérotation des lots des lotissements Pré-Perret à

Sutrieu et La Muraille à Champdossin, et Impasse des Buis aux Mélines pour intégrer une numérotation métrique. Vote à l'unanimité.

• **Renouvellement de l'engagement PEFC AURA (Programme de reconnaissance des certifications forestières Auvergne-Rhône-Alpes)** : La certification PEFC, gage de qualité, permet d'apporter aux produits issus de la forêt communale les garanties demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs, concernant la qualité de la gestion durable. Les exigences PEFC (standard national) sont révisées tous les cinq ans. Vote à l'unanimité.

• **Vote de la subvention classe de mer à Leucate au sou des écoles de Champagne-en-Valromey** :

La commune avait donné un accord de principe au versement d'une subvention au sou des écoles sur la base de 170 € par enfant, soit 1/3 du coût du voyage. Dix-sept enfants de la commune sont concernés ; le montant de la subvention exceptionnelle s'élève donc à 2 890 €. Vote à l'unanimité.

► Séance du 8 avril 2024

• **Présentation des comptes administratifs de 2023** : vote à l'unanimité. Le détail est consultable à la mairie.

• **Affectation des résultats** : vote à l'unanimité.

• **Maintien des taux d'imposition** : 24.50% pour les taxes foncières 30.21% pour le foncier non bâti et 13.50% pour la taxe d'habitation des résidences secondaires. Vote : 17 pour et 1 abstention.

• **Vote des budgets primitifs 2024** : forêt, lotissement de Sutrieu, photovoltaïque et budget général : vote à l'unanimité. Le détail est consultable à la mairie.

• **Subventions pour les associations** : le CM a décidé de reconduire les subventions à l'identique des années précédentes. Deux subventions exceptionnelles seront versées pour le Comité Memorial Valromey Lèbe 1939-1945 et AGATH (lutte contre la suppression des arrêts de trains dans le Bugey).

• **Vente d'un terrain au lotissement Pré Perret** : le CM a décidé de donner une suite favorable à la demande de Mme Mazon Camille pour l'acquisition d'un lot de 1 255 m² à 32 €/m² soit un montant de 40 160 € TTC. Vote à l'unanimité.

• **Participation à l'action ERRE (Élues Rurales Relais de l'Égalité)** : la commune souhaite s'engager dans cette action qui œuvre contre les violences intrafamiliales. Une référente est désignée : Frédérique Garin. Vote à l'unanimité.

• **Désaffectation et aliénation d'une portion de chemin rural à Pont suite à enquête publique**. Vote : 1 abstention et 17 pour.



Fleurissement des villages

Le fleurissement des villages est assuré bénévolement par les habitants qui s'engagent à planter, arroser et entretenir les jardinières et massifs. Les épisodes caniculaires nous contraignent à privilégier des plantes vivaces.

Si vous souhaitez participer au fleurissement de votre village ou de votre quartier, merci de vous faire connaître à la mairie au 04 79 87 33 57. MERCI !

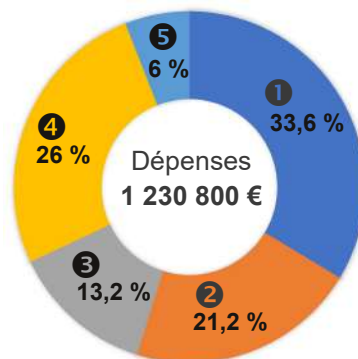
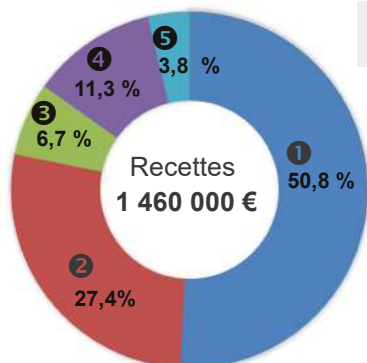


INFORMATIONS COMMUNALES

Comptes administratifs 2023

Comme chaque année, nous vous présentons de manière synthétique le bilan financier de l'année 2023. Les budgets de la commune sont déposés à la mairie et, le cas échéant, à la mairie annexe ; ils sont à la disposition du public dans les quinze jours qui suivent leur adoption ou éventuellement leur notification après règlement par le représentant de l'Etat dans le département.

Fonctionnement

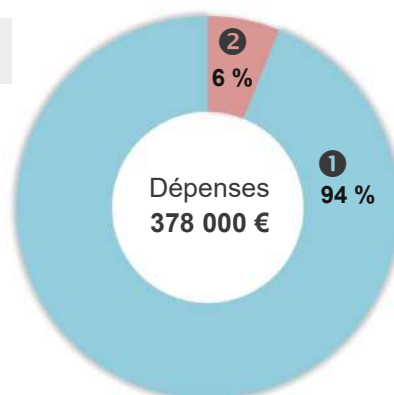
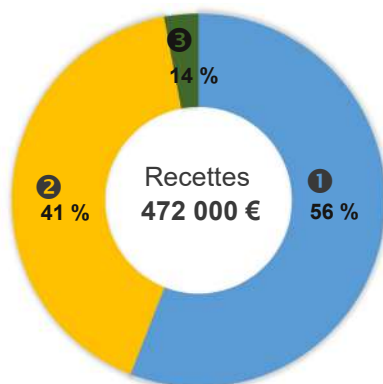


1 Impôts et taxes :	742 000 €
2 Dotations de l'Etat :	400 000 €
3 Produits des domaines et ventes diverses :	97 000 €
4 Locations appartements et salles communales :	166 000 €
5 Recettes diverses :	55 000 €

1 Dépenses courantes :	414 000 €
2 Charges de personnel :	261 000 €
3 Fonds de compensation :	162 000 €
4 Contributions obligatoires : (syndicat d'électricité, Sivom du Valromey, écoles...)	320 500 €
5 Indemnités des élus :	73 300 €

► Les taux des impôts locaux de 2022 ont été maintenus en 2023.

Investissement



1 Dotations et fonds divers : (fonds de compensation TVA, emprunt et taxe d'aménagement)	264 000 €
2 Subvention d'investissement (Département, Région, Etat) :	194 000 €
3 Taxe d'aménagement :	14 000 €

1 Travaux (voir encart ci-dessous) :	355 000 €
2 Remboursement des emprunts :	23 000 €

Pour faciliter la lecture, les chiffres ont été arrondis.

Principales réalisations de l'année 2023 :

- Continuation des travaux pour la DECI (Défense Incendie) sur les sites où cela s'avérerait nécessaire pour un montant de 21 204 € (Côte Grêle à Don, Le Puy des Barres...)
- Achèvement des travaux de l'espace coworking,
- Campagne de point à temps pour l'entretien des voiries communales,
- Poursuite de l'étude du PLU (Plan Local d'Urbanisme),
- Rénovation du petit patrimoine sur l'ensemble de la commune.

LA FORÊT

Les ventes de bois s'élèvent à 207 000 €, les charges de gestion à 134 000 € et les investissements dans le cadre du plan de relance à 89 000 € dont 28 000 € de subventions. L'excédent total est de 458 000 €.





Plan Local d'Urbanisme : avancée des travaux

Les travaux d'élaboration du PLU sont en phase de finalisation. La réunion publique du 15 février dernier a permis de présenter le projet de zonage mais aussi de rappeler le contexte local et national dans lequel les travaux s'inscrivent.

Un PLU se doit d'être compatible avec les orientations politiques (mobilité, habitat, développement économique...) et les objectifs démographiques du SCOT du Bugey (Schéma de Cohérence Territoriale).

Le PLU doit aussi intégrer les objectifs de réduction de la consommation foncière introduits dans la Loi Climat et Résilience intégrant le ZAN (Zéro Artificialisation Nette). Cela se traduit concrètement dans le projet de PLU de Valromey-sur-Séran par :

• **L'intégration par anticipation de la trajectoire ZAN et la non-consommation d'espaces naturels et forestiers (ENAF)**, sauf pour le projet d'habitat partagé,.

• **La réalisation d'un inventaire des logements vacants et des bâtis mutables** pour privilégier l'accueil de nouveaux habitants via ces biens disponibles ainsi que la limitation des zones constructibles aux villages (dents creuses),

• **La prise en compte de la nécessaire sobriété énergétique** dans le projet de règlement pour les constructions et réhabilitations à venir.

Surfaces urbanisables : 3,6 hectares d'ENAF ayant été consommés sur la période de référence 2011/2021, le ZAN nous limite donc à 1.8 hectare constructible pour le nouveau PLU, qui s'appliquera pour la prochaine période de 10 ans.

En réalité, cette surface de consommation sera plus proche de 2,04 ha du fait de l'intégration de la zone artisanale existante à Sutrieu et le projet d'habitat partagé à Vieu.

Note : Le prochain PLU prévoit environ 45 parcelles constructibles en dents creuses avec des surfaces allant de 500 à 1 200 m². Pour rappel, le nombre de constructions neuves sur les 10 dernières années était de 24.

Consultation des documents

Le projet de règlement est en phase de relecture. Les cartes de zonage sont disponibles sur le site internet et à la mairie de Belmont. Les choix ont été faits dans le respect du cadre exposé ci-dessus. Des modifications pourront être apportées en phase d'enquête publique.

Travaux 2024

Pour 2024, la commission travaux/voiries avait proposé 12 projets pour la réfection de la voirie transférée à la CCBS. Les voiries retenues pour 2024 par Bugey-Sud sont (pour un montant de 112 000 €) :

- VC 303 Chemin de Saint-Maurice (Fitignieu),
- VC 108u Rue du Golet au Roi (Neyrieu),
- VC117u Ruelle des Vignes (Massignieu),
- VC 208u Rue de la Fromagerie (Lompnieu).

En liste complémentaire, les voiries suivantes seront réalisées en 2024, sinon en priorité en 2025 :

- VC 143u Rue de la Comture (Luthézieu),
- VC 152u Dernière portion de La Muraille (Champdossin).

Nous rappelons que la démarche est concertée et que vous pouvez vous exprimer sur les cahiers de doléances à la mairie.

Prochaines étapes (calendrier prévisionnel) :

- **Juin 2024** : Arrêt du PLU
- **Septembre 2024** : Avis des Personnes Publiques Associées (département, SCOT...)
- **Novembre 2024** : Enquête publique
- **Janvier 2025** : Approbation du PLU

SCOT, PLUs - Cartes communales et PLU intercommunal (PLUi) : Réflexions à l'échelle de l'intercommunalité

Le SCOT du Bugey date de 2017, la loi prévoit une évaluation tous les 6 ans. Celle-ci a été réalisée et les conclusions montrent des écarts conséquents entre les objectifs fixés et les résultats constatés. Ce décalage et l'intégration des objectifs ZAN (ci-dessus) imposent la révision du SCOT.

Par ailleurs, la loi prévoyant que le PLU est une compétence intercommunale, nous sommes sur notre intercommunalité dans un cas dérogatoire. Aujourd'hui, les 42 communes qui la composent relèvent de trois régimes différents : PLU, carte communale ou absence document d'urbanisme.

L'investissement représenté par la révision d'un SCOT :

3 ans de travaux concertés avec les élus, la population et les acteurs locaux ainsi qu'une enveloppe financière estimée à 800 000 € et des décisions fortes à arbitrer sur la nouvelle répartition des zones artisanales, de l'habitat... nous questionnent sur l'opportunité de mener de front et avec un seul cabinet l'élaboration d'un PLUi.

Le chevauchement des calendriers quant à l'obligation pour toutes les communes de mettre en conformité leurs documents d'urbanisme communaux en compatibilité avec le prochain SCOT imposera de multiples révisions coûteuses pour pouvoir maintenir leur droit à construire.



Comme chaque année, une session de point-à-temps et un marquage au sol vont être réalisés sur la commune ainsi qu'une opération de balayage mécanique.

Nous invitons les habitants à nous signaler les marquages au sol qui n'apparaissent plus sur les voiries ainsi que les panneaux de signalisation à renouveler.

A Lompnieu, la réfection du parking de l'église sera effectuée en 2024. Une réflexion concernant le ralentissement sur la rue principale est en cours.

Les vieux métiers en Valromey, vus par les jeunes : ici, le métier de forgeron.

Trois actions avaient été retenues par le Conseil Jeunes, dans le cadre d'actions qui se voulaient "intergénérationnelles", pour mieux comprendre le monde des aînés. Un premier groupe de jeunes conseillers a restitué, en septembre 2023, ce qu'ils ont retenu de leurs échanges avec Messieurs Juillet et Poyet et le Colonel Soyer sur le thème "Mémoire de guerre et de Résistance".

Puis ce fut un article sur l'école d'autrefois, appuyé sur le témoignage de Madame MEYER, en janvier dernier.



Nous vous proposons aujourd'hui le dernier sujet sur les vieux métiers, que les jeunes, mettant à profit l'atelier numérique auquel ils ont participé en début d'année, ont illustré sous forme d'une planche de bande dessinée.



Le CMJ attentif lors de l'atelier numérique

80^{ème} anniversaire de la Libération

L'embuscade de Samonod du 13 juin 1944 : un acte d'héroïsme

par Henri REYNAUD, ancien ambassadeur de France

Ce mardi 13 juin 1944, la vie de Paul Billon et d'une dizaine de ses jeunes camarades d'armes aurait pu connaître un destin tragique.

Juin 1940 : Paul Billon, tout juste 15 ans, a dû assister, humilié, à la parade de la Wehrmacht dans son village de Massignieu. A peine les soldats ont-ils levé le camp qu'il inspecte les lieux et repère un fusil abandonné. Il le cache dans son grenier sans se douter que quatre ans plus tard viendra l'heure de son "bijou" ...

6 Juin 1944 : Dès le débarquement allié, le Plan Vert destiné à empêcher le repli des troupes allemandes du sud vers la Normandie est mis en oeuvre. Le 8 juin, ordre est donné par Henri Romans-Petit, chef des maquis de l'Ain, de neutraliser l'ensemble des axes de communication routiers et ferroviaires.

Or la RN 504 Genève-Lyon et la voie ferrée Chambéry-Ambérieu font partie de ces axes stratégiques qu'il s'agit pour la Wehrmacht de protéger des sabotages. C'est pourquoi les unités de sa 157^{ème} division d'Infanterie multiplient les opérations contre les maquis du Valromey et du plateau d'Hauteville.

Un défi lancé à la Wehrmacht

13 juin 1944 : C'est le jour que le groupe de maquisards et de l'Armée secrète dont fait partie Paul Billon, emmenés par le jeune commandant Jean Brabant, dit "le Duc", a choisi pour passer à l'action. Pas question de se contenter de "répondre" aux incursions de la troupe allemande : ces jeunes résistants ont décidé rien moins que de défier la Wehrmacht et de l'affronter face à face. A coup sûr une opération risquée, même s'ils se savent prêts : en mai, un important parachutage sur le terrain "Anthracite" de Virieu-le-Petit leur a permis de se doter de l'armement nécessaire.

Ayant eu vent de la montée d'un convoi allemand vers Hauteville, les hommes de Jean Brabant lui tendent une embuscade à quelques centaines de mètres au nord de Samonod et, armés d'un bazooka, prennent position en lisière du bosquet situé au-dessus de l'endroit stratégique. L'attente est interminable et la tension à son comble, quand deux autocars emportant une centaine d'hommes "en vert" sont signalés. Paul Billon sait que l'heure de son "bijou" est arrivée. Il l'a remis au "Duc", son chef.

Les choses se précipitent quand le premier autocar allemand vient heurter le barrage d'arbres coupés. Brabant ouvre le feu et abat le mitrailleur d'une rafale du "bijou". Il s'ensuit une fusillade indescriptible au cours de laquelle les maquisards jouent leur va-tout. *"Un moment de fébrilité inouï"*, se souvient Paul Billon, qui, 60 ans plus tard, entendait encore siffler les balles. Comme par miracle, aucun des maquisards ne sera tué ni même blessé. *"Ce jour-là, le ciel était avec nous !"*, dira Paul Billon. Preuve de la violence de l'affrontement, les Alle-



Paul Billon, arborant la crosse de son "bijou", montre l'endroit de l'embuscade.



Plaque d'hommage aux résistants, apposée sur la maison Bornarel, route de Samonod.

mands, abandonnant les véhicules rendus inutilisables par le mitraillage, regagnent Artemare à pied, après avoir embrasé les fermes Bornarel proches. Deux jours plus tard, les hommes de la Wehrmacht repartiront à l'assaut, incendieront le village de Saint-Maurice et procéderont à l'exécution sauvage des Dugone père et fils à l'auberge de la Lèbe.

L'embuscade de Samonod n'aura fait aucun mort, ni d'un côté, ni de l'autre, semble-t-il. Pour autant, elle est restée dans la mémoire locale comme un acte d'héroïsme. Car, quand ils se sont lancés dans cette opération, ces jeunes résistants de vingt ans à peine avaient accepté de faire une "croix sur leur vie", déterminés qu'ils étaient à affronter la mort pour que vive la liberté. Ils furent ce que l'on appelle des héros. Nos héros.

Il leur sera rendu hommage à Samonod le 13 juin prochain.

VIE COMMUNALE

Cérémonie commémorant la fin de la guerre d'Algérie à Belmont



Mardi 19 mars, la FNACA (Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie) du Valromey a organisé une cérémonie pour commémorer la fin de la guerre d'Algérie au monument aux morts de Belmont sous la présidence de René ARGENTI, et en présence des conseillers départementaux, des élus locaux, des porte- drapeaux et anciens combattants.

Plus de cinquante personnes, dont les élus locaux, étaient rassemblées pour se recueillir à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc et ont entonné la Marseillaise. Pour clore la commémoration, les participants ont partagé le verre de l'amitié à la salle des associations.



Nettoyage de Printemps

Samedi 23 mars s'est déroulée la journée de nettoyage de la commune. Cette année encore, les bénévoles étaient nombreux à participer à cette journée. Objets divers et variés et détritus ont été ramassés le long des routes et des chemins, signe que le respect de la nature n'est toujours pas observé de tous. Quel dommage !



Théâtre : La grange à Lucien



Judi 8 février, les aînés de notre commune ont été invités à une après-midi théâtre, "La grange à Lucien " de la compagnie La Pierre d'Amyon. L'histoire de deux frères nés dans une ferme de Retord avec des objectifs bien différents. Cette comédie théâtrale pleine d'humour a su captiver et enchanter notre public.

INFOS DIVERSES

Le CNPF vous aide à entretenir vos forêts



Le Centre National de la Propriété Forestière est un établissement public créé pour promouvoir la gestion durable des forêts privées. Ses agents sont des professionnels de terrain qui conseillent gratuitement les propriétaires forestiers et peuvent les aider à mobiliser des aides pour valoriser leurs parcelles forestières :

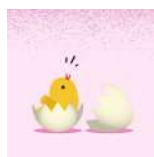
- **Aides du Département** pour le reboisement, le complément de régénération naturelle et le dégagement de semis naturels en futaie irrégulière.
- **Aides de la Région** pour le reboisement d'un terrain nu ou à régénération naturelle insuffisante, le reboisement d'un peuplement de faible valeur et pour le reboisement par enrichissements en trouées d'une parcelle.
- **Aides de l'État** pour les peuplements scolytés, sinistrés, déperissants et vulnérables au changement climatique ainsi que pour les peuplements pauvres ou d'exploitation difficile.

Vous pouvez vous faire assister, n'hésitez pas à contacter :

Eric HELL, technicien forestier,
secteur Bugey Auvergne-Rhône-Alpes
6 avenue du 133ème R.I. - 01300 Belley
Tél. : 04 79 81 42 74 - 06 08 36 45 58
Site internet : www.cnpf.fr



ÉTAT CIVIL



Naissance

• Le 05/02/2024, **Élisa NIOGRET**, fille de Marion **THIERCELET** et de Damien **NIOGRET** (Saint-Maurice).



Mariage

• Le 17/02/2024, Rebecca **BERHAUT** et Frédéric **GORRAND** (Massignieu).



Baptême civil

• Le 16/03/2024, **Lenny BORNAREL**, fils de Laura **FORESTIER** et Florian **BORNAREL** (Champdossin).

AGENDA

- **Samedi 4 mai à 20 h 30** : "Les Siphonnés", soirée théâtre à la salle polyvalente de Belmont - Compagnie Ain'Cognito. Sur réservation.
- **Mercredi 8 mai à 18 h 30** : Cérémonie commémorative au monument départemental du col de la Lèbe.
- **Jeudi 16 mai 2024** : Tournoi de bridge accompagné d'un repas organisé par le club de bridge à Belmont.
- **Dimanche 19 mai** : Valromeysanne (randonnées pédestres, en Vélo ou VTT) à Champagne-en-Valromey.
- **Samedi 1er juin à partir de midi** : Fête des voisins organisée par la municipalité. Salle des fêtes de Charancin. Gratuit et ouvert à tous les habitants de la commune.
- **Dimanche 9 juin** : Elections européennes dans chaque mairie déléguée de la commune.
- **Jeudi 13 juin à 18 h 30** : Commémoration du 80^{ème} anniversaire de l'embuscade de Samonod.
- **Samedi 15 juin à 10 h 00** : Commémoration du 80^{ème} anniversaire de l'incendie de Saint-Maurice.
- **Samedi 15 juin à 11 h 00** : Commémoration du 80^{ème} anniversaire de l'emprisonnement des "Fusillés de Challes-les-Eaux" à Artemare.
- **Samedi 15 juin à 20 h 00** : Théâtre à la Maison de pays de Champagne, compagnie Au bord de l'eau. Avant la nuit-Témoignage de déportation.
- **Samedi 29 juin** : Journée des enfants de la commune organisée par la commission sociale.
- **Dimanche 28 juillet** : Vide-grenier organisé par ARLO à Lompnieu.
- **Dimanche 4 août** : Brocante organisée par la Croix-Rouge à la salle des fêtes de Belmont.
- **Samedi 17 août** : Vente de galettes sucrées et salées organisée par ARLO à Lompnieu.